

LA SUISSE LEADER DES FAUX MÉDICAMENTS



CONTREFAÇON. Le pays prend une place toujours plus importante sur le marché des copies. Douanes poreuses et lois inadaptées sont mises en cause.

JULIE ZAUGG

Lorsqu'on parle de contrefaçon, la Suisse se trouve en général du côté des victimes. L'horlogerie en sait quelque chose. Mais, sur le front des médicaments, elle apparaît plutôt dans les statistiques comme pays d'origine des faux. En 2007, elle occupait même la première place du classement européen (39,2% des saisies), devant des producteurs massifs comme l'Inde (34,6%) ou la Chine (3,8%). Ces chiffres comprennent toutefois des génériques (qui violent un brevet) et les importations parallèles relevant du marché gris (interdites en Suisse), comptabilisés comme des contrefaçons alors qu'il ne s'agit pas vraiment de «faux» médicaments. La statistique européenne de cette année est ainsi alourdie par une énorme saisie d'un générique produit par la firme helvétique Cimex qui enfreint le brevet de la bâloise Mundipharma.

Reste que la Suisse, avec sa position centrale en Europe, se trouve à l'intersection des trafics médicamenteux. Les douanes helvétiques sont intervenues dans 366 cas en 2007 et on estime que 40 000 paquets entrent chaque année dans le pays. Des spécialistes se sont réunis la semaine dernière à Neuchâtel, sous l'égide de l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE), pour en débattre. Le plus souvent, les contrefaçons entrent en Suisse par courrier



SAISIES Ces anabolisants (à g.) ont été interceptés à la frontière helvétique, envoyés du Portugal. La douane genevoise a, elle, mis la main sur du Viagra et du Kamagra (autres images) qui devaient être écoulés en Suisse par petites annonces.

postal, plus rarement par la route, le rail ou les airs. Ils sont acheminés dans plusieurs petits paquets, ce qui rend leur détection difficile. Les plus courants: anabolisants, dopants, amincissants, inducteurs de l'érection.

Dans sa cuisine. Il arrive que ces faux médicaments soient fabriqués en Suisse. Un cas a été découvert récemment lorsqu'une femme est revenue d'Afrique avec la malaria: elle avait acheté un antipaludique produit en Suisse qui ne contenait que des plantes. «En théorie, n'importe qui peut fabriquer des médicaments dans sa cuisine», note Matthias Stacchetti, chef de la division pénale de Swissmedic. «Certains produits sont facilement synthétisables et ne demandent pas de grandes infrastructures», ajoute Jean-Christophe Méroz, chef suppléant de la division législation. Et la Suisse forme beaucoup de chimistes et de biologistes: le savoir-faire est là.

Mais, le plus souvent, le pays sert de lieu de passage pour les contrefaçons, importées illéga-

lement avant d'être revendues à l'étranger. «Si on veut brouiller les pistes, on multiplie les Etats de transit: fabrication dans un pays, emballage dans un autre, vente dans un troisième, indique Matthias Stacchetti. Ce trafic peut être le fait d'un particulier ou d'une entreprise qui agit à côté de son activité légale. La réalité dépasse parfois la fiction.» Fin 2002, un grossiste bâlois a servi d'intermédiaire à des fournisseurs du Proche et du Moyen-Orient qui tentaient d'écouler un médicament pour transplantés, le Sandimmun, sur le marché allemand. Les pilules – des contrefaçons et des originaux destinés aux pays du Sud – avaient été remballées et dotées de modes d'emploi en allemand.

Faux Viagra. Enfin, des particuliers ou des petits commerces (sex-shops ou fitness) importent des contrefaçons pour les écouler sur le marché suisse. Catherine Manigley, responsable de la surveillance du marché des médicaments chez Swissmedic, explique le fonctionne-

ment de ce marché: «Il est facile de commander par exemple du faux Viagra sur l'internet, puis de le revendre par petites annonces. Une tablette coûte 20 francs en pharmacie, mais on peut l'acheter pour 2 ou 3 francs en Asie et la revendre 6 ou 7 francs ici.» En octobre 2006, les douanes genevoises ont découvert 465 comprimés contrefaits de Viagra et de Kamagra envoyés à un particulier depuis l'Inde. Il comptait les écouler en Suisse. Il en avait déjà vendu 1200, réalisant un chiffre d'affaires de 17 000 francs. Plus grave, des contrefaçons font leur apparition dans les pharmacies ou les hôpitaux, qui les acquièrent à leur insu. «Les canaux de distribution légaux, que les spécialistes considéraient jusqu'ici comme «sûrs», sont désormais touchés par le phénomène», s'inquiétait, en 2004, le *Schweizerische Ärztezeitung*. Or, dans ces cas, on n'a plus affaire seulement à des préparations «marginales» servant à améliorer une performance, comme les anabolisants ou le Viagra, mais à des médicaments destinés >>>

à soigner des maladies graves dont l'efficacité est vitale.

Pays de transit. «La Suisse est devenue un pays de transit, comme l'Afghanistan ou la Guinée, en raison de la perméabilité de ses frontières avec l'UE», dénonçait en 2006 le commissaire européen à la fiscalité et à l'union douanière László Kovács. Les douanes semblent en effet impuissantes. «Nous effectuons de moins en moins de contrôles, reconnaît Jean-Claude Fleury, expert à la Direction générale des douanes. Ils ne concernent plus que 1% des marchandises. Les mailles du filet sont de plus en plus larges.» Et le nombre d'envois «libre/sans» – dont la déclaration se fait par internet, sans intervention humaine – ne cesse d'augmenter: il est passé de 65% en 2005 à 73% en 2006. Au centre de tri de Mülligen (AG), il peut atteindre 97%. Enfin, en raison du manque de moyens, les douaniers ont dû abaisser le niveau de contrôle. Des minima – X pilules – ont été fixés, en deçà desquels on laisse passer les contrefaçons sans les intercepter.

La loi entrave également le travail des douaniers. «Lorsqu'une marchandise arrive par les airs et repart par la même voie, ne

aussi des mesures pénales plus strictes pour la falsification «par métier» (5 ans d'emprisonnement et 500 000 francs d'amende au maximum).

Contrairement aux idées reçues, la présence de nombreuses firmes pharmaceutiques en Suisse ne favorise pas la lutte anticontrafaçons. «Elles préfèrent que ces cas soient tus, car mieux vaut perdre un peu d'argent que de causer du tort à sa réputation en faisant savoir au public qu'un de ses médicaments a été falsifié à grande échelle», souligne un expert. Les douanes confirment: «Nous ne pouvons pas agir sans une demande d'intervention de la part du titulaire des droits, dit Jean-Claude Fleury. Or, les sociétés pharmaceutiques nous en font parvenir très peu.» Il cite le cas «ahurissant» d'un médicament dont près de 60% des emballages en circulation étaient des faux, et dont le propriétaire a refusé de déposer une demande d'intervention.

Enfin, la Suisse accuse un retard dans l'apposition de marqueurs de traçabilité électroniques sur les médicaments. Les Etats-Unis et la Grèce les ont rendus obligatoires et la France le fera dès 2011. En Suisse, ce n'est pas prévu. Une étude pilote a toutefois été menée début 2008 sur

«NOUS NE CONTRÔLONS PLUS QUE 1% DES MARCHANDISES ENTRANT DANS LE PAYS.»

Jean-Claude Fleury, Direction générale des douanes

faisant que transiter par un aéroport suisse, nous ne pouvons pas intervenir», indique le spécialiste. Pour le trafic terrestre, les douaniers ne peuvent agir qu'à l'entrée dans le pays, et non à sa sortie. Enfin, les contrefaçons importées à des fins privées ne peuvent pas être saisies. Des lacunes que la révision du droit sur les brevets comblera dès juillet 2008. Elle introduit

un antidouleur à base d'opiacé, muni du code-barres Data-matrix. Mais l'industrie pharmaceutique freine. «Nous aimerions que les produits

sensibles comme l'EPO (produit par Roche, ndr) soient dotés de marqueurs, mais les pharmas s'y refusent», déplore Blaise Marclay, inspecteur à l'Administration fédérale des douanes. Aux dernières nouvelles, la Suisse envisage de se doter d'un Tribunal fédéral des brevets. Une manière élégante de renforcer la lutte contre les faux sans paraître y toucher... ◊